**Groupe de travail sur l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes dans la législation et dans la pratique**

**Questionnaire concernant les bonnes pratiques**

Conformément à son mandat, le Groupe de travail des Nations Unies sur l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes dans la législation et dans la pratique a conçu ce questionnaire afin de rassembler des informations concernant les « bonnes pratiques » dans les domaines de l’élimination de la discrimination et de l’autonomisation des femmes pour son prochain rapport thématique. En vue de la centralité de la loi dans le mandat du Groupe de travail, le rapport se concentrera sur les processus par lesquels les lois qui encouragent l’égalité homme-femme et la jouissance des droits de l’homme voient le jour et sont mises en œuvre de manière à favoriser l’exercice par les femmes de leurs droits de l’homme et de leurs libertés fondamentales.

Le but du questionnaire est de solliciter des informations sur la façon dont une loi spécifique qui a pour but de combattre la discrimination à l’égard des femmes et de promouvoir l’égalité réelle entre les hommes et les femmes a vu le jour, a été effectivement mise en œuvre (I), et les impacts concrets que cette loi a eu pour les femmes (II).

La Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDEF) établit clairement l’obligation de l’Etat de respecter, protéger et réaliser les droits humains des femmes, assurant de facto la jouissance de ces droits par les femmes. Le cadre de la CEDEF est fondé sur le principe de l’égalité réelle qui requiert de l’Etat qu’il prenne des mesures actives afin non seulement d’éliminer les lois et les pratiques qui discriminent directement les femmes, mais aussi afin de créer un environnement dans lequel les droits des femmes peuvent être réalisés. Les bonnes pratiques dans la promotion des droits humains de la femme requièrent donc une approche holistique qui s’attaque à la fois aux causes et aux conséquences de la discrimination et qui a pour but une transformation sociale.

Prenant acte de l’aspiration du Groupe de travail de mieux comprendre les processus et les éléments qui contribuent à faire émerger des « bonnes pratiques » dans la législation et sa mise en œuvre, le Groupe de travail sollicite que des informations détaillées soient fournies sur au moins **une loi** adoptée dans votre pays qui a été mise en œuvre avec succès et qui a eu un impact substantiel sur l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes dans un domaine spécifique lié à cette loi et a amélioré l’exercice par les femmes de leurs droits de l’homme dans votre contexte national de telle sorte que vous la considérez comme une « bonne pratique ». Les processus de changement de fond ayant souvent lieu sur le long terme, la loi ne doit pas nécessairement être récente : cette analyse devrait se concentrer sur une loi dont les impacts ont été significatifs et dont les répercussions sont encore visibles aujourd’hui.

Le Groupe de travail remercie tous les acteurs concernés et les invite à répondre à ce questionnaire **avant le 12 septembre 2016**.

**Questionnaire**

**Pour les sections suivantes, veuillez s'il vous plaît fournir des informations concernant une loi qui a été choisie comme une étude de cas exemplaire d'une   
« bonne pratique » dans l'élimination de la discrimination et l'autonomisation des femmes dans votre contexte national.**

**I. Identification d’une loi qui a éliminé ou réduit de manière significative la discrimination et a encouragé l’autonomisation des femmes.**

*Renseignements généraux sur la loi :*

1. Nom/Titre de la loi : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

2. Date à laquelle la loi a été adoptée ou est entrée en vigueur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3. Etait-ce une nouvelle loi ou un amendement d’une loi existante ?

Nouvelle ( ) Amendement ( )

S’il s’agit d’un amendement d’une loi existante, veuillez s’il vous plaît renseigner le nom/titre de cette loi et toute information pertinente ici :

4. La législation se concentre-t-elle spécifiquement sur la discrimination à l’égard des femmes/l’égalité de genre, ou fait-elle partie d’une législation plus large (par exemple les dispositions du droit du travail sur le genre) ? Veuillez expliquer.

5. Veuillez s’il vous plaît fournir un résumé du contenu de la loi, son préambule ou une note explicative, les politiques publiques, les règlements de diffusion et de mise en œuvre ainsi que les dispositions relatives à l’accès à la justice et un lien permettant d’accéder à toutes ces informations en ligne.

6. Quand est-ce que le premier projet de cette loi a été présenté, et quand a-t-elle été adoptée (veuillez s'il vous plaît préciser les dates du premier projet de loi et de son adoption) ?

*La conformité de la loi avec la CEDEF*

6. Selon vous, la loi en question place-t-elle une obligation positive sur l’Etat afin d’atteindre l’égalité réelle entre les hommes et les femmes ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliquer pourquoi :

7. La loi contient-elle une définition de la discrimination qui est en conformité avec l’article 1 de la CEDEF ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez s’il vous plaît nous diriger vers la section du document pertinente. Dans le cas contraire, veuillez indiquer si la définition est inscrite dans la Constitution ou charte des droits.

8. La définition de la discrimination contenue dans la loi inclut-elle et définit-elle à la fois la discrimination directe et la discrimination indirecte ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliquer :   
  
9. Comment la Constitution a-t-elle soutenu le processus d'adoption et de mise en œuvre de la loi ? Est-ce que la Constitution contient une disposition sur l'égalité et la non-discrimination ?

10. La loi contient-elle des dispositions qui traitent de la discrimination à l’égard des femmes dans une perspective intersectionnelle, en tenant compte de la diversité des identités sociales, des statuts et des expériences des femmes?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliquer quels identités sociales, statuts et/ou facteurs intersectionnels sont explicitement mentionnés dans la loi :

11. Qui des acteurs suivants ont des responsabilités vis-à-vis de cette loi ?

L’Etat Oui ( ) Non ( )

Les autorités/organes publics Oui ( ) Non ( )

Les organisations de la société civile Oui ( ) Non ( )

Les entreprises privées Oui ( ) Non ( )

Les individus Oui ( ) Non ( )

**II. Comment la loi est née et a été mise en œuvre**

1. Quelle a été l'impulsion pour le développement de cette loi (par exemple le militantisme des mouvements sociaux, un programme politique, une décision de la Cour suprême, un cas flagrant de discrimination, une réforme constitutionnelle, etc.) ?

2. Existait-il des conditions dans le contexte politique qui ont rendu l’élaboration et l’adoption de cette loi possible (par exemple un parti politique particulier au pouvoir, une situation de conflit/post-conflit, la ratification récente d'un instrument des droits de l’Homme, etc.) ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliquer :

3. Quels acteurs ont été consultés et comment ont-ils été consultés dans le processus d’élaboration et de formulation de la loi ? Cochez toutes les cases correspondantes et, si possible, veuillez fournir les noms des personnes concernées, des organismes, des organisations, etc.

Experts juridiques/Universitaires (veuillez préciser) ( ) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ministères gouvernementaux ( ) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Institutions nationales des droits de l’Homme ( ) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ONG/Organisations de la société civile ( ) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Autres groupes sociaux (préciser) ( ) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

4. Y a-t-il eu une opposition à la loi ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliquer de la part de qui et pour quelles raisons ainsi que la façon dont cette opposition a été traitée :

6. Etait-il nécessaire de reformer d’autres loi afin d’adopter celle-ci ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez faire une liste et expliquer :

7. Dans le processus de création de cette loi, des traités ou des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l’Homme ont-ils été cités ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez faire une liste et expliquer :

8. Est-ce qu’un mécanisme international, régional ou national des droits de l’Homme a formulé des recommandations concernant l’amendement ou la formulation de cette loi, ou concernant sa mise en œuvre effective ? Si oui, cette recommandation a-t-elle été formulée avant, pendant ou après l’adoption de la loi ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliquer :

9. Quelles mesures visant à soutenir sa mise en œuvre ont été prévues par la loi ou développées immédiatement après (et à la suite de) son adoption ? Ces mesures peuvent concerner une allocation budgétaire et de ressources, des mécanismes de suivi, de collecte de données, des mécanismes permettant de mesurer les impacts, le contrôle indépendant, etc. Veuillez s'il vous plaît faire une liste et expliquer en fournissant tous les documents pertinents.

10. Comment la loi a-t-elle été rendue accessible au public ? Incluait-elle une formation officielle sur la nouvelle loi pour tous les acteurs impliqués ? Des groupes spécifiques de femmes ont-ils été ciblés pour ces activités ? Qui a participé à ces initiatives et d'où provenait le financement ? Veuillez s'il vous plaît répondre de manière détaillée.

11. Y a-t-il eu des obstacles à la mise en œuvre complète et réussie de la loi ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez expliciter ces obstacles et la façon dont ils ont été/sont surmontés :

12. Quels types de rôles sont endossés par la société civile / les organisations de femmes afin de soutenir la mise en œuvre et les répercussions de la loi ? Comment ces activités sont-elles financées ?

**III. Les impacts concrets de la loi pour les femmes**

1. L’adoption de la loi a-t-elle entraîné l’élaboration de nouvelles politiques ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez faire une liste et expliquer :

2. Des affaires judiciaires ou des décisions judiciaires ont-elles résulté de cette loi ? Ces données ont-elles été systématiquement collectées ? Si oui, veuillez s’il vous plaît fournir des détails sur le nombre de cas, de condamnations et de décisions rendues.

3. Quels résultats spécifiques et mesurables démontrant l'impact de la loi sur la société et sur la jouissance de leurs droits par les femmes ont été enregistrés à la suite de l'adoption et de la mise en œuvre de la loi ? Comment ont-ils été suivis et par qui ?

4. D’autres impacts de la loi ont-ils été observés ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez s'il vous plaît énumérer ces impacts et les expliquer, ainsi que les mécanismes de suivi utilisés pour observer et/ou mesurer ces impacts :

5. Quels mécanismes ont été mis en place pour examiner et évaluer la mise en œuvre de la loi ?

6. Existe-t-il des données sur la façon dont la loi a affecté certains groupes de femmes de manière différenciée (par exemple en fonction de la race, l'origine ethnique, la religion, la classe sociale, l'âge, etc.) ?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, veuillez s'il vous plaît expliquer les impacts différentiels et fournir tous les documents pertinents.

7. Y a-t-il eu un contrôle indépendant de la loi ?

Oui ( ) Non ( )

Veuillez détailler s’il vous plaît.